



Site internet de la section : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

Facebook : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

inFO Vendée

Journal trimestriel de votre section FO DGFIP 85

N° 11 – 4ème trimestre 2021

SOMMAIRE

- L'édito de la section
- La mort programmée de nos missions
- Protocole DGFIP = déclinaison locale
- Ponts naturel 2022
- Nos infos en ligne
- Calendrier de nos visites de services et HMI

Nos dernières informations mises en ligne sur notre site internet :

- CTL du 23/11
- communiqué du conseil syndical
- billet d'humeur
- allocation forfaitaire télétravail
- CHSCT du 19/10
- 1ère négociation à la DGFIP
- questions/réponses mutuelle
- CTL du 12/10
- grève du 05/10

L' EDITO de la section

La mise en place du NRP se fait bon an mal an, sur fonds de discours très positif de nos directions, générale et départementale, qui s'acharnent avec brio à donner l'illusion que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Sur le terrain cependant, ce que nous constatons ce sont les couacs incessants, les missions dont le transfert n'a pas été suffisamment anticipé, le travail qui s'amoncelle dans tous les services, l'inquiétude des nouveaux agents insuffisamment formés, l'épuisement des «sachants» qui sont sur-sollicités au motif qu'ils connaissent le boulot, etc etc.

Le NRP n'est qu'un étage de plus dans la pyramide des restructurations que nous subissons depuis des années maintenant. Ses effets à un peu plus long terme seront dévastateurs pour les personnels.

Notre administration a trouvé judicieux de «relocaliser» certaines missions en créant de nouveaux services d'appui au réseau. Mais ne vous y trompez pas, bien que présentés par la DG comme un progrès et une aubaine pour les départements accueillants, ces services relocalisés ne sont qu'un moyen de détourner notre attention, de nous leurrer une fois de plus. Cette façon de faire est une attaque toute aussi violente contre nos missions et les personnels. D'autant plus que nous savons pertinemment comment ces services participent pleinement au démantèlement du réseau de la DGFIP.

Dans ce numéro de l'inFO Vendée, nous exprimons nos inquiétudes en évoquant l'avenir très incertain de nos missions, en particulier celles qui ont l'air épargnées pour l'instant par le NRP !

Depuis la rentrée de septembre, et ce malgré la situation sanitaire toujours compliquée, les militants FO ont décidé de revenir vers vous pour échanger et vous rendre compte de leurs mandats. Ainsi nous avons repris nos visites au plus près des services et continuerons d'organiser des heures mensuelles d'informations (HMI) sur les principaux sites du département.

Car ne l'oublions pas, nous sommes masqués mais pas bâillonnés !

« Sébastien LIEVRE »



Mort programmée à petit feu de nos missions

SPF – Services de publicité foncière

Ce 1er septembre 2021 ont ouvert les 7 premiers services d'appui à la publicité foncière (SAPF) et le pôle national de soutien au réseau en publicité foncière (PNSR). Dans la foulée, entre 2021 et 2023, ce sont 18 nouveaux services d'appui à la publicité foncière (SAPF) qui seront créés dans toute la France. Ces services d'appui au réseau dans le domaine de la publicité foncière traiteront, à distance, une partie de l'activité des services de publicité foncière (SPF) avec pour objectif de réduire les délais de publication au fichier immobilier et d'accompagner le dynamisme du marché immobilier... Ben voyons, rien que ça...

Pendant ce temps on malmène partout les agents des SPF par des fusions, puis, au fur et à mesure de l'ouverture des SAPF, et en les étoffant un peu si besoin, la direction générale pourra continuer à supprimer davantage d'emplois dans les SPF restants.

Courant octobre, on apprenait que 2 nouveaux coups étaient portés sur cette mission historique, à savoir :

- Le déploiement d'ANF (Accès des Notaires au Fichier Immobilier), dispositif expérimenté dans 22 départements permettant le traitement automatisé des demandes de renseignements des offices notariaux et des états-réponses, avec une généralisation nationale programmée pour fin 2023. L'objectif est d'automatiser à terme le traitement d'environ 7 millions de demandes de renseignements par an, ce qui permettra d'alléger significativement les travaux dans les services et donc de supprimer des emplois !
- Le service en ligne des déclarations de dons manuels a ouvert le 30 juin 2021, et le paiement en ligne a été mis en place à compter du 14 octobre 2021. Les usagers peuvent désormais effectuer leur règlement par carte bancaire ou par autorisation de prélèvement.

→ Qui peut croire un seul instant que des SPF départementaux ne seront pas regroupés à moyen terme avec ces réformes incessantes ?

SIE – Services Impôts Entreprises

- Création des deux premiers centres de contact des professionnels (CC Pros) de Pau et Lons-le-Saunier le 01/10/2021. L'accueil à distance des professionnels des départements de la Gironde et de la Haute-Garonne sera ainsi réalisé par le CC Pros de Pau ; et pour les entreprises du département du Rhône, cet accueil incombera au CC Pros de Lons-le-Saunier. À l'issue de l'expérimentation, 8 autres CC Pros seront implantés d'ici à 2024, couvrant près de la moitié de la population nationale des professionnels.

- Ouverture le 27/09/2021 du PNSR de fiscalité des professionnels (PNSR PRO), pôle national de soutien au réseau en matière de fiscalité des professionnels (PNSR PRO), qui assure une mission nationale d'assistance aux services en charge des usagers professionnels à la DGFIP.

À ses débuts, il sera chargé d'assister les directions et leurs services sur les transferts à la DGFIP de nouvelles taxes, majoritairement en provenance de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), puis progressivement, le PNSR PRO aura vocation à intervenir sur l'ensemble des questions concernant les impôts des professionnels.

- Création au 1er septembre 2021 du Service National des quitus qui dans les deux ans va traiter cette mission pour toute la France !

→ Pour les SIE aussi, ces nouveaux services dits «relocalisés » ne vont servir en réalité qu'à vider les SIE de leurs missions, en industrialisant les tâches, ce qui permettra de continuer les suppressions d'emplois, ne laissant, à terme, dans les départements qu'un seul SIE (au mieux...)

SIP – Services Impôts Particuliers

- Ouverture en septembre 2021 du 1er pôle national de contrôle à distance des particuliers à Châteaudun, service doté d'une compétence nationale. A terme, les PNCD réaliseront des contrôles sur pièces (CSP) simples des particuliers et participeront aux campagnes d'incitation à régularisation. Ces pôles seront pourvus à terme de 35 à 40 agents (de catégorie A, B et C).

- Depuis juillet 2021, externalisation de l'émission des SATD : toujours plus de dématérialisation !

- Le projet de « recouvrement optimisé des créances du secteur public » appelé ROCSP avance rapidement après un bilan tiré des 4 mois d'expérimentation en Meurthe et Moselle pour le recouvrement des créances des impôts des particuliers. Ce projet ROCSP s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la DGFIP pour 2020-2023.

L'ambition est de faire de RSP un outil du recouvrement « toutes créances publiques », permettant d'actionner des outils juridiques harmonisés pour le recouvrement de tout type de créance, avec une vision consolidée des restes à recouvrer. L'objectif du projet est de permettre à un comptable unique du recouvrement forcé d'appréhender l'ensemble des sommes restant dues par un redevable, dans le double but d'améliorer le recouvrement de celles-ci en mutualisant les actions, et de réduire le nombre d'interlocuteurs du recouvrement pour le redevable.

Le projet ROCSP recouvre un périmètre applicatif et métier très large, il comporte trois grandes phases :

1/ les créances des impôts dus par les particuliers et des amendes et condamnations pécuniaires

2/ les recettes non fiscales et certains produits douaniers

3/ les autres produits de la sphère publique (collectivités locales, hôpitaux, voire organismes sociaux).

Le programme des 5 départements expérimentateurs est le suivant : la mission de recouvrement forcé des SIE d'un département a été, à compter du 1er septembre 2021, transférée au PRS du même département. Puis une seconde phase, au 1er septembre 2022, verra ces mêmes directions transférer le recouvrement forcé des créances des SIP vers le PRS, doté d'un outil unique RSP pour les créances des professionnels et des particuliers.

→ Que restera t'il donc des SIP une fois ces réformes déployées sur l'ensemble du territoire ? Et quid de nos implantations et des emplois correspondants ?

Les fermetures définitives de toutes les trésoreries regroupés en 3 ans dans des services de gestion comptables (SGC) et les autres pans du NRP ont monopolisé l'actualité ces derniers mois.

Nous voulions illustrer dans cet InFO Vendée que nos nombreuses inquiétudes quant à l'avenir de la DGFIP ne se limitent ni au NRP ni à la filière gestion publique, en évoquant aussi les restructurations en cours dans les services de la sphère fiscale.

Ces quelques exemples concrets illustrent la volonté manifeste de notre direction générale de resserrer sans cesse notre réseau et nos missions, avec tous les dégâts humains subis par les personnels au passage.

PONTS NATURELS 2022

vendredi 27 mai

vendredi 15 juillet

lundi 31 octobre

VOTES des organisations syndicales sur ce point :

FO (POUR)

CGT, Solidaires, CFDT (ABSTENTION)

Calendrier de nos visites de services et

HMI réalisées et en cours

Challans le 7 octobre

Les Herbiers le 22 novembre

Les Sables d'Olonne le 25 novembre

Luçon le 30 novembre

La cité administrative le 2 décembre

La direction (Jaurès) le 7 décembre

Fontenay Le Comte le 9 décembre

D'autres seront programmées début 2022

PROTOCOLE SIGNE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES AU NIVEAU NATIONAL DECLINAISON LOCALE

Un accord a été signé à la DGFIP le 6 octobre.

Dans cet accord figure principalement la prime que vous recevrez avec votre paye de décembre. Pour rappel : 250€ pour les cadres C, 170€ pour les cadres B et 120€ pour les cadres A (inspecteurs).

Au niveau local, la déclinaison de cet accord octroie à la DDFiP de Vendée un budget spécifique d'environ 76000€, ayant pour but d'améliorer nos conditions de vie au travail.

**→ Soyons clairs, tout comme notre syndicat national nous aurions préféré l'arrêt des suppressions d'emplois, la fin des restructurations incessantes et une revalorisation du point d'indice ! Ce sont toutes ces mesures, bien mieux que ce protocole, qui auraient contribué à améliorer grandement nos conditions de travail.
Pour autant, même si cet accord n'est pas la panacée, nous avons désormais la mission d'en assumer sa déclinaison locale concernant l'enveloppe attribuée de 76 000 euros.**

Ce que nous en savons à ce stade :

Tous les personnels vont être directement consultés par la direction locale ou via les chefs de service afin de recenser vos idées. Puis la direction analysera leur faisabilité.

Viendra ensuite un CTL dédié, pendant lequel les représentants du personnel devront prendre position pour prioriser ces projets et donner leur accord pour les financer. La direction a insisté sur le fait qu'il n'y aurait pas de censure et que chaque proposition serait recensée.

Espérons que tous les chefs de service joueront le jeu, nous y veillerons !

→ Faute d'accord local, l'enveloppe sera perdue et redistribuée dans les départements ayant obtenu un accord.

Le périmètre des actions possibles demeure très flou, ce fonds pourra donc financer des actions relevant des 4 axes suivants :

- cadre de vie au travail,
- démarche éco-responsable,
- sensibilisation aux innovations,
- responsabilité sociale de la DGFIP.

Comme vous pouvez le constater, l'exercice ne va pas être si simple qu'il peut en avoir l'air...

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous faire remonter directement vos idées sur notre mail :

sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr

Pour rester connecté à l'inFO, nous vous encourageons :

- à vous abonner à notre page FACEBOOK « FO DGFIP 85 » (depuis votre compte personnel)
- à vous connecter régulièrement à notre site internet local (accessible depuis ULYSSE sur Mozilla Firefox et/ou internet à votre domicile)

Ce qui vous permettra de rester connecté à l'information syndicale en toute circonstance (présentiel ou télétravail).

